VIGILANCE SECHERESSE

Par arrêté préfectoral du 30 juin 2020 le département de Vaucluse a été placé en situation de vigilance « Sécheresse ». A cet effet, l'usage de l'eau devra être limité au strict nécessaire et à une gestion économe afin de retarder, voire d'éviter l'atteinte ou le franchissement des seuils d'alerte et de crise. Il est recommandé de :

- Restreindre les usages secondaires (nettoyage de voitures, lavages extérieurs, …)
- Réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité,
- Réduire les consommations d'eau domestique
- Organiser la gestion du remplissage des piscines pour éviter de déstabiliser le fonctionnement des réseaux d'eau potable,
- Procéder à des arrosages modérés des espaces verts et mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage, adapter les plantations aux conditions climatiques de la Région
- Anticiper sur les éventuelles restrictions futures.

Visan le 16/07/2020
Le Maire
Corinne TESTUD-ROBERT

MAIRIE DE VISAN
84820